

## Compte rendu de la CAP A du 8 décembre 2015

Vous trouverez ci-après les éléments communicables à l'issue de cette CAP.

### ORDRE DU JOUR :

#### Formation plénière

Approbation du bilan CIGEM

#### Formation restreinte 1 (grade d'attaché d'administration)

1. Affectations avec modification d'autorité de rattachement
2. Accueils en détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat
3. Intégrations dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

#### Formation restreinte 2 (promotion au grade d'APA)

Nombre d'agents promouvables : 446

Nombre d'agents proposés : 63, dont 40 par Bercy et 23 par des établissements

Nombre des promotions : 17 (soit 3,8%)

---

### PV de la précédente CAP :

l'administration n'ayant pas présenté de PV de la précédente CAP, il n'a pas été procédé comme il se doit à son approbation potentielle.

### Bilan du Corps interministériel des attachés de l'Etat (CIGEM) :

Instauré par un décret de 2014, cette mesure était censée favoriser la gestion du corps des attachés d'administration, en particulier leur mobilité.

#### • mobilité :

- Très peu d'attachés de Bercy quittent le ministère. Les chiffres (donnés au groupe de travail « mobilité » du 4 décembre 2015) démontrent la faiblesse des mouvements. Beaucoup de postes ont été pourvus par des recrutements externes : 58 % en catégorie A.
- des attachés des ministères économiques et financiers (MEF) affectés au ministère de l'environnement (MEDDE) ont fait valoir leur droit de retour. La différence des barèmes indemnitaire entre MEF et MEDDE est peut-être un élément d'explication.
- Les OS ont demandé que les Directions impactées par la Réate et la réforme territoriale résultant de la loi NOTRe, source probable de mobilités forcées, ne devraient pas passer sur la BIEP les postes vacants avant de les avoir proposés aux candidats affectés dans les DIRECCTE et les DREAL.

➔ **La CGT exprime ses craintes devant le recul du droit à la mobilité.**

**Les réductions d'effectifs, le tarissement drastique des promotions, les réorganisations incessantes des périmètres d'exercice des Directions constituent des obstacles à la mobilité.**

**La cotation des emplois, que la réforme du RIFSEEP ne fera que reproduire à l'identique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, risque de contribuer encore davantage à scléroser les mouvements.**

• parité hommes/femmes :

L'absence de parité est visible s'agissant en particulier des promotions à la Hors classe.

On peut s'interroger sur la persistance de schémas de sélection sexistes masqués mais aussi sur un mésusage du CIGEM par les Directions favorisant des mécanismes opposés à la féminisation des emplois de cadres : le déploiement des nouvelles générations plus féminisées est obstrué par la déficience des mobilités internes et la faiblesse promotionnelle.

➔ **La CGT s'oppose au risque de discrimination hommes/femmes qui résultent de la persistance de schémas de carrière et de blocages promotionnels défavorables aux femmes.**

• promotions :

- L'ensemble des attachés principaux chefs de mission promus attachés hors classe (GRAF) devait bénéficier d'un entretien afin d'estimer l'opportunité de leur maintien dans cet emploi. Cette démarche n'a pas eu lieu. Or les attachés principaux promus hors classe et occupant un emploi de chefs de mission auraient intérêt, pour une partie d'entre eux, du point de vue de leur rémunération, à opter pour la grille de la hors classe plutôt que de conserver celle de chef de mission. Option sur laquelle l'administration, semble-t-il, est loin de les informer systématiquement comme elle devrait le faire. De plus, ces attachés, en occupant des emplois de chefs de mission, empêchent que ceux-ci soient redéployés au bénéfice d'autres attachés principaux.

Le calcul de l'administration, à l'affût d'économies budgétaires, s'exerce là au détriment de ses propres ressources humaines : il contribue à figer les affectations et geler les promotions.

L'administration a consenti à inciter les directions à sensibiliser les attachés concernés.

Reste à savoir si les directions sont suffisamment outillées et motivées pour prendre en charge la mission.

Les directions mettent en valeur leurs métiers propres avant de se préoccuper des questions de ressources humaines, dont la technicité ne fait que croître. Celles qui ont des services déconcentrés privilégient la gestion des agents de leur corps, même celles qui, comme la DGCCRF, confient 40 % de leurs postes en administration centrale à des agents de statut centrale. Elles ne se sentent pas investies de la carrière des attachés, qu'ils soient cadres ou attachés de base, privés de carrière par des décennies d'étranglement des promotions au principalat.

Il n'est pas normal que ne soient pas connus le nombre d'emplois de chefs de mission ouverts pour les 3 années à venir, ainsi que le nombre de ces emplois actuellement occupés susceptibles d'être redéployés. En renvoyant la balle dans le camp des directions, le Secrétariat général abdique dans sa mission de spécialiste des Ressources humaines.

➔ **La CGT milite en faveur de l'instauration d'une gestion prévisionnelle des emplois.**

**Elle demande que le SG fournisse une prospective des emplois, en flux prévisionnel des promotions, par direction et dans chaque grade (nombre de promotions au principalat, à la hors classe et à l'échelon spécial), pour les trois années à venir et en glissement.**

**La CGT s'oppose au blocage des promotions et à leur pénurie.**

**La pénurie, l'absence de transparence, la défection des responsabilités du SG sont néfastes à tous : aux attachés qu'elle contribue à décourager et démobiliser, aux attachés principaux qu'elle nourrit de désillusions, à l'administration elle-même qui ainsi ne se met pas à l'abri d'un danger grave, le clientélisme.**

• Titularisation des contractuels :

**Compte tenu du faible nombre d'agents entrés dans le corps par voie des concours réservés « Sauvadet » (11 en 2015), la CGT a demandé la communication du nombre des agents non-titulaires répondant aux critères.**

### **Les représentantes de la CGT**

Catherine AMIEL

Michelle Zalcman

membre suppléante siégeant en remplacement du  
titulaire

Expert

[catherine.amiel@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:catherine.amiel@dgccrf.finances.gouv.fr)

[michelle.zalcman@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:michelle.zalcman@syndicats.finances.gouv.fr)

01 44 97 28 71

01 53 18 72 99